



S.I.R.G.E.A.
Syndicat Intercommunal
de la Région de Guénange
pour l'Eau et l'Assainissement

2026/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 2026 À 17 HEURES 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-sept heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué par le Président, s'est réuni en Mairie de Bousse, sous la présidence de M. KOWALCZYK Pierre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Messieurs EHRHARDT Vincent, FRASCHINI Patrick, Mme GHLAMALLAH TOUATI Fatima, ROGER Dominique, SIMECSEK Florian, (délégués de Guénange), GEHL David, SIEBENALER Claude, (délégués de Bertrange), DARMIAN Serge, KOWALCZYK Pierre, (délégués de Bousse), BALTZLI Jean- Luc (délégué de Rurange)

PROCURATION DE M. PERRIN Jean-Luc pour M. SIEBENALER Claude

PROCURATION DE Mme DANIEL Dominique pour M. DARMIAN Serge

PROCURATION DE M. DEMESSE Rémy pour M. BALTZLI Jean-Luc

Sur 16 membres, 10 étaient présents, le comité pouvait valablement délibérer.

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2025

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes membre du S.I.R.G.E.A. pour être présenté à leur conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de ce rapport, le Comité Syndical :

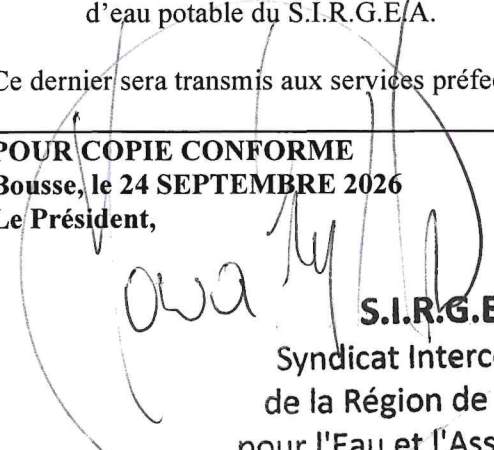
- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du S.I.R.G.E.A.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

POUR COPIE CONFORME

Bousse, le 24 SEPTEMBRE 2026

Le Président,


S.I.R.G.E.A.
Syndicat Intercommunal
de la Région de Guénange
pour l'Eau et l'Assainissement